



Kinshasa, le 24 novembre 2015

FCH/ D(2015)

**Sujet : Assistance humanitaire aux populations retournées sur l'axe Nyunzu – Mitwaba - Manono au Tanganyika.**

## 1. Contexte

Le contexte humanitaire dans l'ex-province du Katanga demeure caractérisé par la persistance de l'activisme des groupes armés dans le tristement célèbre « triangle de la mort » reprenant les territoires de « Mitwaba – Pweto – Manono » ainsi que par la poursuite du conflit intercommunautaire entre les Luba et les Twa dans les territoires de Kalemie, Nyunzu, Manono et Kabalo.

Cette situation a comme conséquence directe des déplacements massifs de populations accompagnés d'une paupérisation croissante et d'une dégradation de la situation alimentaire et nutritionnelle ainsi que d'une augmentation de la mortalité infantile. A ce jour, plus de 1,3 million de personnes (soit 10% de la population rurale) est en insécurité alimentaire et agricole avec un accès limité aux champs suite à l'insécurité et dans certaines zones de santé, le taux de malnutrition aigüe globale (MAG) dépasse les 10%.

A cela s'ajoute les épidémies de rougeole et de choléra qui frappe l'ensemble de l'ex-province

Selon les partenaires de mise en œuvre présents dans le secteur de la sécurité alimentaire, la situation actuelle dans certains territoires du Tanganyika – dont Nyunzu – est telle que 80% des ménages ont une alimentation pauvre et limitée. Les populations les plus touchées étant les déplacées internes, les populations retournées et les familles d'accueil. Cette situation continue de s'aggraver avec la poursuite des tensions et conflits et le flux continu des déplacements qu'elle continue d'engendrer.

Si dans les territoires de Mitwaba et Pweto, la situation alimentaire s'est améliorée suite aux différentes interventions des acteurs humanitaires, elle reste précaire tant que la situation sécuritaire est volatile. Des actions urgentes y sont nécessaires afin de protéger les moyens d'existence / subsistance et prévenir la malnutrition et la surmortalité.

Selon la communauté humanitaire du Tanganyika, les besoins humanitaires prioritaires concernent environ 276 000 ménages déplacés et retournés aussi bien en assistance alimentaire et agricole d'urgence que dans les abris, sur certains axes, la plupart des villages ont été pillés et/ou brûlés.

## 2. Analyse et développement probable

La présente décision de financement s'appuie sur les orientations fournies par le CPIA du Tanganyika / Katanga qui recommande que l'assistance du Country Based Pooled Fund soit entièrement dédiée à répondre aux besoins prioritaires urgents en « sécurité alimentaire » et en « abris ».

Concrètement, il s'agit de :

- Fournir une assistance en « abris » aux retournés les plus vulnérables avec une approche « abris d'urgence améliorés » incluant les options « bâches et/ou kits abris d'urgences » ou « matériels locaux » avec accompagnement technique pour la (re)construction ;
- Fournir une assistance en sécurité alimentaire sur deux volets : assistance alimentaire et assistance agricole d'urgence.
  - ✓ Assistance en vivres : 2/3 de l'enveloppe globale « sécurité alimentaire »
  - ✓ Amélioration de moyens d'existence : 1/3 de l'enveloppe globale « sécurité alimentaire »

### 2.1. Types de réponse

Pour assurer la survie des populations affectées, une réponse de type « 1<sup>ère</sup> urgence » doit être amorcée rapidement, dans les zones qui ont accueilli et qui pourraient continuer à accueillir des personnes déplacées/retournées dans les prochains mois et principalement sur l'axe « Nyunzu – Mitwaba – Manono » au Tanganyika.

Concrètement et selon les besoins élaborés dans le cadre du CPIA, il s'agit pour les ménages vulnérables déplacés & retournés de :

- ✓ Fournir une assistance en abris d'urgence à 1 600 ménages vulnérables ;



- ✓ Fournir une assistance alimentaire et assistance agricole d'urgence à 63 000 personnes retournées.

## 2.2. Priorités stratégiques et évaluation sectorielle des besoins

Compte tenu de la complexité des besoins essentiels qui ressortent des différentes situations humanitaires dans le Tanganyika, il est important d'apporter une réponse adaptée qui s'articule autour de différentes approches en fonction des contextes soit par une assistance directe (distribution) ou indirecte (cash & vouchers).

L'objectif est d'apporter une assistance d'urgence aux populations retournées les plus vulnérables en « abris » et « sécurité alimentaire »

La communauté humanitaire du Tanganyika a identifié et défini comme « prioritaires » les secteurs suivants :

### a) Abris

L'analyse des besoins en « Abris » montre des vulnérabilités élevées pour 1 600 ménages retournés.

- Distribution d'abris d'urgence à travers des distributions simples de certains items (bâches, sticks en bois, etc.) et/ou des foires mixtes « abris / vivres » (vouchers) et/ou du « cash transfert » ;
- Il est, également, envisagé une assistance en « abris d'urgence améliorés » avec la possibilité d'un accompagnement technique (briques adobe, toits de paille, etc.) pour une construction rapide et de masse.

### b) Sécurité Alimentaire

Les perpétuels mouvements de population et la récurrence / résurgence des conflits armés ont affecté la « production agricole », l'accès à la terre a été réduit et les moyens de subsistance ont été détruits.

Il s'agit d'assurer la distribution des vivres à 6 000 ménages retournés pour couvrir les besoins pour 3 mois.

Parallèlement les partenaires pourront : (i) appuyer la relance agricole et (ii) assurer la diversification des moyens de subsistance.

## 3. Spécificités de l'allocation

La présente décision de financement est une décision de type « Première Urgence ». Elle s'inscrit et répond aux alertes reçues au niveau de l'Unité Conjointe des Financements Humanitaires et fait suite aux différentes concertations menées avec les membres du Good Humanitarian Donorship et avec l'Equipe Humanitaire Pays. Elle s'inscrit dans ***l'objectif stratégique 1*** du PAH 2015 : « ***Renforcer la protection de la population civile et améliorer la sécurité alimentaire et l'accès aux biens essentiels et services de base dans les zones affectées par les conflits*** ».

Dans le cadre du mandat du Country Based Pooled Fund et après consultation de l'Equipe Humanitaire Pays, le Coordonnateur Humanitaire alloue à cette décision de financement une enveloppe de 2.200.000 USD (deux millions deux cent mille dollars américains).

Dans le cadre des décisions spécifiques « Première Urgence », il n'y a pas d'appels à propositions, les partenaires sont sélectionnés par l'Unité Conjointe après concertation avec les CPIA et les clusters en fonction de :

- Leur niveau de risques (faible et modéré) ;
- Leur présence dans la province ;
- Leur expérience dans le secteur considéré ;
- Leur capacité de préfinancement et de mise en œuvre immédiate

Les partenaires sélectionnés par l'Unité Conjointe sont invités à soumettre une « fiche de projet » succincte qui comprend en outre, un cadre logique un budget détaillé, et le % du budget que le partenaire est en mesure de préfinancer.

L'UCFH et les clusters révisent les « fiches de projets » pour s'assurer qu'ils répondent aux critères et directives énoncés dans la décision de financement, et formulent des avis et commentaires.

Sur base des informations fournies dans la fiche de projet et les commentaires des Cluster et de l'UCFH, le Coordonnateur Humanitaire procède à la signature d'une « Notification d'intention de financement » pour chaque partenaire.

A partir de la « notification d'intention de financement » du CH le projet peut démarrer sous préfinancement et selon les directives communiquées au partenaire par l'Unité Conjointe des Financements Humanitaires. Le remboursement des sommes avancées ne pourra se faire que sur base de l'approbation d'un document de projet en bonne et due forme. La finalisation du document de projet devant se faire dans les deux semaines qui suivent la « notification d'intention de financement ».

La durée des projets est de 3 (trois) mois maximum à compter du jour de la « notification d'intention de financement » par le Coordinateur Humanitaire.

Les partenaires sélectionnés pour la présente « décision de financement » sont :

- i. Abris : Armée du Salut et AIRD ;
- ii. Sécurité Alimentaire : WorldVision, PU-AMI, CARITAS Kalemie.

Nous recommandons aux partenaires de suivre les lignes directrices de leur cluster d'intervention ainsi que de se rapprocher de l'Unité Conjointe des Financements Humanitaires pour toute question relative à cette décision de financement et au processus relatif au Country Based Pooled Fund et plus précisément :

- Alain Decoux, Chef de l'Unité Conjointe des Financements Humanitaires (UCFH) : [decoux@un.org](mailto:decoux@un.org)
- Moriken Camara, Team Leader UCFH : [moriken.camara@undp.org](mailto:moriken.camara@undp.org)
- Charlotte MacDiarmid, Humanitarian Affairs Officer, UCFH : [macdiarmid@un.org](mailto:macdiarmid@un.org)



Dr Mamadou Diallo  
Coordonnateur Humanitaire  
(Date + signature)

Copies : Mme Priya Gajraj, Directrice Pays, PNUD  
M. Rein Paulsen, Chef de Bureau OCHA  
M. Alain Decoux, Chef de l'Unité Conjointe des Financements Humanitaires  
M. Moriken Camara, UCFH (Team Leader UNDP)